



## Sanofi Pasteur et MedImmune nouent une collaboration sur un anticorps monoclonal pour la prévention des maladies associées au virus respiratoire syncytial

*- Le virus respiratoire syncytial est la cause la plus fréquente d'inflammation pulmonaire et de pneumonie chez le nourrisson -*

Paris, France - Le 3 mars 2017 - [Sanofi](#) et son entité mondiale vaccins [Sanofi Pasteur](#) annoncent aujourd'hui avoir conclu un accord avec MedImmune, la division mondiale de recherche et développement sur les agents biologiques d'AstraZeneca, en vue du développement et de la commercialisation d'un anticorps monoclonal -- baptisé MEDI8897 -- pour la prévention des maladies associées au virus respiratoire syncytial (VRS) chez les nouveau-nés et les nourrissons. Selon les *Centers for Disease Control and Prevention*, le VRS est la cause la plus fréquente d'infection des voies respiratoires basses chez l'enfant de moins d'un an aux États-Unis et dans le monde.

MEDI8897 est un anticorps monoclonal très puissant qui neutralise le VRS en liant la protéine de fusion F du VRS exprimée sur les virions et les cellules infectées ; il est conçu pour avoir une demi-vie prolongée de sorte qu'une seule dose devrait suffire pour toute la durée de la saison virale. Il est développé pour l'immunisation passive du nourrisson. MEDI8897 fait actuellement l'objet d'une expérimentation dans le cadre d'une étude de phase IIb chez des nourrissons prématurés et un essai de phase III est prévu chez des nourrissons à terme en bonne santé. MEDI8897 a obtenu le droit à un examen prioritaire (*fast-track*) de la FDA des États-Unis en 2015.

*« Le VRS est considéré comme la plus importante indication manquante dans le calendrier vaccinal des nouveau-nés », a déclaré David Loew, Vice-Président Exécutif de Sanofi et Responsable de Sanofi Pasteur. « Etant un leader mondial du secteur des vaccins pédiatriques, cet accord avec MedImmune cadre parfaitement avec les ambitions de Sanofi Pasteur. Le VRS cause d'importantes épidémies saisonnières dans le monde et leur gravité affecte en tout premier lieu les nourrissons », a-t-il ajouté. « Nous sommes impatients de travailler avec MedImmune pour offrir une solution contre cette maladie des voies respiratoires basses qui affecte les nourrissons à un âge où ils sont les plus vulnérables. »*

En vertu de cet accord, Sanofi Pasteur effectuera un paiement initial de 120 millions d'euros et pourra verser jusqu'à 495 millions d'euros en fonction de la réalisation de certains objectifs de développement et de ventes. Les deux entreprises partageront tous les coûts et bénéfices à parts égales. MedImmune continuera de diriger toutes les activités de développement jusqu'à la première approbation du produit et AstraZeneca conservera les activités de fabrication de MEDI8897. Sanofi Pasteur dirigera pour sa part les activités de commercialisation de MEDI8897.

### À propos de Sanofi

Sanofi, l'un des leaders mondiaux de la santé, s'engage dans la recherche, le développement et la commercialisation de solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients. Sanofi est organisé en cinq entités globales : Diabète et Cardiovasculaire, Médecine générale et Marchés



émergents, Sanofi Genzyme, Sanofi Pasteur et Santé Grand Public. Sanofi est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Sanofi Pasteur, la division vaccins de Sanofi, met à disposition plus de un milliard de doses de vaccins chaque année, permettant de vacciner plus de 500 millions de personnes dans le monde. Sanofi Pasteur est un leader mondial et produit des vaccins de haute qualité correspondant à ses domaines d'expertise pour répondre à la demande de santé publique. L'expérience de Sanofi Pasteur dans le domaine des vaccins remonte à plus d'un siècle. C'est aujourd'hui la plus importante société entièrement dédiée au vaccin, qui investit plus d'un million d'euros par jour en recherche et développement. Pour plus d'informations, consulter le site: [www.sanofipasteur.com](http://www.sanofipasteur.com).

### **Déclarations prospectives**

*Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité de Sanofi à saisir des opportunités de croissance externe et/ou à obtenir les autorisations réglementaires, les risques associés à la propriété intellectuelle et les litiges en cours ou futurs y relatifs ainsi que leur issue, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques, l'impact des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, le nombre moyens d'actions en circulation ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2015 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward Looking Statements » du rapport annuel 2015 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.*

---

### **Contacts :**

#### **Relations Presse**

Laurence Bollack  
Tél.: +33 (0)1 53 77 46 46  
[mr@sanofi.com](mailto:mr@sanofi.com)

#### **Relations Investisseurs**

George Grofik  
Tél.: +33 (0)1 53 77 45 45  
[ir@sanofi.com](mailto:ir@sanofi.com)